



Arrêté n°A-DG-AJ-2023-034

Désignation  
pour exercer les missions de contrôle  
sur les établissements et services sociaux et médico-  
sociaux et lieux de vie et d'accueil  
du département d'Ille-et-Vilaine

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-13 et L.133-2 ;  
VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de  
Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

**ARRÊTE**

**Jean-François CHRETIEN**, cadre de santé au sein du service accompagnement médico-social de la direction autonomie du pôle solidarité humaine, a compétence pour exercer toutes missions de contrôle sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil du département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur leurs bénéficiaires, relevant de ma compétence.

Fait à Rennes, le 27 JUIN 2023

Le Président,

Jean-Luc CHENUT